

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 17 Décembre 2020

Délibération n°20201217\_06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 50

+Pouvoirs : 6

+Suppléants : 5

= **VOTANTS : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Ressources humaines : modification du tableau des emplois au 01/01/2021**

Le jeudi 17 décembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 11 Décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St Amant-de-Boixe.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – PERRON Michelle - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

POTEL Maryse pouvoir à ROUMAGNE Magalie

MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante

FLAUD Yves représenté par BILLOUT Thierry - suppléant

PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

JEUNE Kariné représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc - suppléant

DE LUSTRAC Jean-Marc - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine – DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques – BRAUNBARTH Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Ressources humaines : modification du tableau des emplois au 01/01/2021**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un Adjoint Technique intercommunal peut bénéficier d'un avancement de grade, au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Président propose de créer le poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 23.5h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de modifier le tableau des emplois.

Par ailleurs, il précise qu'une des deux agents comptables à raison de 17.5/35<sup>ème</sup> a demandé une « mise en disponibilité d'office » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 dans l'attente de son départ à la retraite sur une activité annexe.

Par suite, Monsieur le Président informe que le temps de travail de l'autre agent comptable à raison de 17.5/35<sup>ème</sup> sera augmenté à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 afin de permettre la passation des dossiers au niveau du service comptable de la Communauté de communes, suite à son accord.

Monsieur le Président propose, par conséquent, de modifier le tableau des emplois de la collectivité et :

- ✓ D'une part, de créer le poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 23.5h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- ✓ D'autre part, de porter le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe de 17 heures 30 à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :**

- **DE VALIDER les propositions ci-dessus exposées ;**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois de la collectivité, ci-annexé ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

